

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE658

présenté par

Mme Decodts, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , le cas échéant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.